



CLDAO-hugolacroix  
Vol. 10 No 11 - Mars 2021

<http://journallepont.ca>

[journallepont@hotmail.com](mailto:journallepont@hotmail.com)

JOURNAL  
**Le PONT**  
de PALMAROLLE



# Retour sur l'avalanche de démissions au conseil municipal

Conseil  
Municipal

À PALMAROLLE  
**DEUX NOUVEAUX  
CONSEILLERS**



Impressionplus  
La Sarre

IMPRIMERIE • CONCEPTION GRAPHIQUE  
BANNIÈRES ET KIOSQUES D'EXPOSITION • AFFICHAGE  
ENSEIGNES • ARTICLES PROMOTIONNELS  
REPROGRAPHIE • RELIURE THERMIQUE

[www.impressionplus.qc.ca](http://www.impressionplus.qc.ca) • 819 333-2231 • 185, 2<sup>e</sup> Rue Est, La Sarre (Qc) J9Z 2G7

# Maudits ski-doo!

André Chrétien



## Sommaire

Actualités	4
Affaires municipales	12-13
Opinions	2
Vie communautaire	

<b>Chroniques</b>	
*André Chrétien	2-3
*J.-Pierre Robichaud	4 à 7
*Gilles Fortier	16
*Cercle de fermières	15
*Francine Gauthier	9
*Félix Goulet	18
*MFC	14
*Lise Bouillon	8

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud  
Vice-présidente : Christiane Plante  
Infographiste  
Secrétaire : Clarisse Vachon  
Trésorière : Denise Mercier  
Administrateurs : André Chrétien  
Lise Bouillon  
Rédacteur en chef : André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité dans **LE PONT**

C'est une visibilité incontournable  
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$  
1/4 page 25 \$

1/8 page couverture 40 \$  
1/2 page 40 \$ - Page 70 \$  
annonces classées 5 \$

[journallepont@hotmail.com](mailto:journallepont@hotmail.com)

C. Plante 819 782-4233  
A. Chrétien 819 787-2996

**Tombée: 18 du mois**

Dans les journaux, à la télé, sur Facebook, on voit de plus en plus d'images et d'articles condamnant les incursions de motoneiges sur les terres agricoles. Les producteurs ou les organismes qui les représentent, dont l'Union des producteurs agricoles (UPA), font appel aux adeptes de ce sport pour les inciter à mettre fin à ces gestes nuisibles et dévastateurs aux récoltes. Ils ont amplement raison de se plaindre, tous en conviennent sauf, bien sûr, ces inconscients et peu scrupuleux adeptes de ce sport maudit...

Des pancartes aux abords des sentiers, des rappels dans les revues des clubs de motoneigistes insistent sur l'importance d'éviter ces virées sur les propriétés privées et, surtout, dans les champs d'agriculteurs. Ces derniers, avec raison, menacent de retirer aux clubs les droits de passage sur leurs terres.

Tentons de voir le problème ailleurs ou du moins, en partie, en dehors des utilisateurs des sentiers de motoneige. Disons que ces infractions, si souvent commises et dénoncées, ne sont pas majoritairement faites par les vrais utilisateurs des sentiers. En effet, ces derniers sont des détenteurs de permis de circulation dans les pistes qui leur sont attribuées par des clubs.

Ces abonnés réguliers respectent ces principes et se font habituellement une obligation de rester dans les pistes pour lesquelles ils ont payé plus de 300 \$ pour avoir le droit d'y circuler. Il est donc inapproprié d'accuser ces usagers réguliers. Qui alors sont ces « cabochons » qui quadrillent les prés, les champs, les espaces en culture de producteurs?

Tournons-nous donc vers les vrais coupables : les conducteurs du hors-piste qui n'adhèrent à aucun organisme légal, qui sont allergiques à toute réglementation touchant l'usage de la motoneige au Québec. Attention! Je ne dis pas que tous les utilisateurs non détenteurs d'un permis sont des délinquants,

mais on semble trop souvent accuser faussement les conducteurs qui « sortent des sentiers pour sillonner les espaces cultivés ».

Oui, il arrive que certains sortent des sentiers, mais souvent ce sont ceux qui les empruntent illégalement, n'ayant pas de permis, et qui doivent s'en écarter de peur de se faire prendre et de payer une amende pour circulation sans permis.

Les producteurs agricoles menacent donc, de façon répétitive, de bloquer les droits de passage aux clubs de motoneigistes. Ce serait néfaste pour cette industrie qui rapporte des retombées économiques importantes à l'industrie touristique, aux commerces voués à ce sport, de même qu'aux taxes versées aux gouvernements qui les encaissent.

Si ces refus de droits de passage étaient mis en application, cela ne réglerait pas les problèmes liés à ces comportements délinquants de certains motoneigistes. Ils contribueraient à empirer le phénomène, car, sans sentiers, ce serait la pagaille, tous les engins circuleraient partout et en tout lieu, sans cette discipline favorisée par les clubs responsables des sentiers officiels. Dans les sentiers, des patrouilleurs et des policiers assurent le respect des lois, surveillent les gestes et les comportements des usagers.

Donc, un membre en règle, possédant un permis légal, doit se conformer à des règles de circulation et d'usage de sa machine, sous peine de sanctions et d'amendes. Un propriétaire de motoneige, sans permis de circulation, sans être membre d'un club, peut, lui, circuler où bon lui semble, aller à des vitesses excessives, causer des bruits infernaux, sans être « ahalé » par des patrouilleurs ou par des policiers. En plus, il s'accorde le droit d'endommager les cultures, d'abimer les terres agricoles, de causer des pertes financières aux cultivateurs. On aurait le goût de dire : « Y'a donc pas de lois pour les crétins! »

# L'amour au Québec

Quand on parle d'amour, on suscite immédiatement un intérêt chez l'interlocuteur ou le lecteur. Si l'on parle d'amour ou des amours de nos lointains ancêtres au Québec, on se pose bien des questions, on imagine des histoires fabuleuses, de belles romances ou des ébats voluptueux.

Vous voulez des réponses? Faites comme moi, lisez : *Histoire populaire de l'amour au Québec : de la Nouvelle-France à la Révolution tranquille, T.01 Avant 1760, auteur : Jean-Sébastien Marsan.*

Ce tome 1, sans être un ouvrage scientifique, est un livre accessible à tout lecteur anxieux d'en apprendre davantage sur les coutumes et les mœurs de nos pépés et de nos mémés au temps de leurs amours. Oui, on nous donne des informations pertinentes, instructives, parfois loufoques et même croustillantes sur les habitudes de ces êtres qui nous ont précédés il y a 100, 200 et même 300 ans.

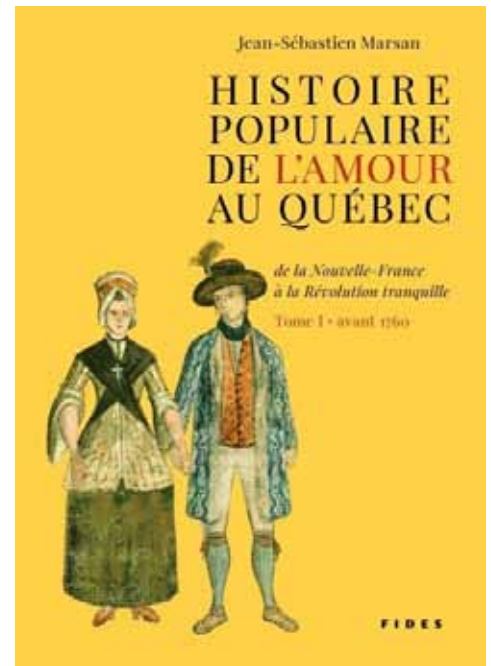
En plus de nous instruire par des faits notoires, par des anecdotes, ce récit contribue à nous débarrasser de certains préjugés et d'idées préconçues au sujet de la vie de ces pionniers de notre histoire. Oui, ce sont des faits d'hier, et même d'avant-hier, de notre parcours historique, mais il est surprenant

d'y retrouver des ressemblances avec la vie d'aujourd'hui. Les lecteurs plus âgés revivront des séquences de leur vie s'apparentant à celles de ce temps et qui viennent aussi expliquer leur présence au temps de leurs propres amours...

On y côtoie des jeunes ayant vécu sous les dictats du clergé, des évêques, dont Mgr de Saint-Vallier, esprit borné, qui voulait imposer ses valeurs « chrétiennes » à une population souvent réfractaire. Ces pauvres missionnaires qui voulaient édicter ces mêmes principes et ces règles aux Amérindiens n'ont pas eu grand succès, entre autres au chapitre de la sexualité.

Ne vous demandez pas pourquoi tant de jeunes hommes étaient attirés par le « métier » de coureur des bois... Ils fuyaient la colonie et ses préceptes cléricaux pour jouir d'une totale liberté. Ils pouvaient ainsi apprécier « l'ouverture d'esprit » des jeunes Américaines.

On en apprend aussi beaucoup sur les lois traitant du mariage, lois de l'Église, mais aussi lois de l'État, obligations religieuses, mais aussi obligations civiles. Autant les premières que les secondes nous font voir l'évolution de ces lois où les femmes n'avaient aucun droit. Ce qui était acceptable et



« accepté » chez nos aïeules serait aujourd'hui inadmissible, intolérable et irrecevable en droit civil. Quant au côté religieux, il nous faut, à la lecture de ce bouquin, malheureusement constater que le religieux est resté à la traîne du civil...

Cette publication est disponible à la bibliothèque municipale d'où je l'ai obtenue. Il existe un tome 2 de cette œuvre. Je l'ai déjà réservé et je trépigne d'avance du plaisir de le lire.

Bonne lecture!



Source : Le Citoyen

## Projet Maison des aînés

Jean-Pierre Robichaud

Du côté du projet de la Maison des aînés à Val-d'Or, le CISSSAT avait indiqué, lors de son conseil d'administration du 17 décembre, avoir bon espoir d'obtenir les plans et devis complets le 11 février pour lancer l'appel d'offres. Il faudra visiblement attendre encore un peu.

### Le projet de Palmarolle, le premier à avoir été annoncé pour la région, a pris du retard.

Le 17 décembre, le CISSSAT a fait savoir qu'il espérait obtenir pour le 26 mars les plans et devis finaux. Il pourrait ensuite aller en appel d'offres à la mi-avril pour un début des constructions envisagé pour juillet. Le financement de ce projet évalué à 14 M \$ n'avait toujours pas été autorisé à la fin de 2020, mais le CISSSAT avait alors mentionné qu'il ne s'agissait que d'une formalité.



Jean-Pierre Robichaud



## Retour sur l'avalanche de démissions au conseil municipal

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'équipe élue en novembre 2017 aura vécu de nombreuses turbulences pendant les trois premières années de son mandat. Une longue vague de démissions impliquant six conseillers s'est terminée au mois de novembre 2020 avec la démission de la mairesse Gobeil.

Seuls deux conseillers ont survécu au séisme. Il s'agit de Lyne Vachon et de Jacques Chabot. Il faut aussi mentionner que la Municipalité en est à la troisième directrice générale depuis le début de ce mandat.

Nous ne commenterons pas les raisons de ces démissions. Certaines sont publiques, d'autres sont personnelles. Cependant, le constat étant du domaine public, nous publions, pour le bénéfice de nos lecteurs, la liste de ces démissions qui nous a été fournie par un conseiller.

*La Municipalité de Palmarolle a donc fait face, depuis l'élection de novembre 2017, à une démission à la mairie et six démissions de conseillers.*

**ÉLECTION 2017**

<u>Mairie</u>					
<b>Louisa Gobeil</b> Démission novembre 2020 Mairesse suppléante <b>Aline Bégin</b>					
<u>Conseillers</u>					
<b>Denise Mercier</b> Démission octobre 2019	<b>Marc Tanguay</b> Démission fin 2018 ou début 2019	<b>Lyne Vachon</b>	<b>Jasmin Cameron</b> Démission fin 2018	<b>Jacques Chabot</b>	<b>Fernand Filion</b> Démission novembre 2019
<b>Aline Bégin</b>	<b>Raymond Roy</b> Démission avril 2020		<b>Daniel Perron</b> Démission juillet 2020		<b>Véronique Aubin</b>
	<b>Michelle Croteau</b>		<b>Mario Perron</b>		

<u>Directrices générale</u>
<b>Carole Samson, DG</b> En poste à partir de l'été 2016 Destituée en octobre 2019
<b>Carole Dubois, DG</b> Décembre 2019 à mars 2020 Départ volontaire pour un autre emploi
<b>Véronique Hince, DGI</b> Mars 2020 à aujourd'hui

Conseil

Municipal



## À PALMAROLLE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

Jean-Pierre Robichaud

*À la suite du déclenchement d'une élection partielle à la Municipalité de Palmarolle qui devait se tenir le 28 février pour pourvoir les sièges 2 et 4 laissés vacants par des démissionnaires, deux nouveaux conseillers ont été élus par acclamation (sans opposition) à la fermeture des mises en candidature fin janvier.*

Il s'agit de **Michelle Croteau**, adjointe administrative chez Impression Plus et **Mario Perron**, propriétaire de Pro Pieux Fondations. Les deux élus sont entrés en fonction le lundi 1<sup>er</sup> février.

### Soulagement

La mairesse suppléante, Aline Bégin, s'est dite rassurée d'avoir enfin un bon groupe autour de la table du Conseil. Rappelons que la situation du quorum était fragile depuis la démission de la mairesse Gobeil en novembre dernier. C'est d'ailleurs pour cette raison que Québec avait autorisé la Municipalité à tenir cette élection qui, à terme, ne coûtera pas grand-chose compte tenu que les deux nouveaux conseillers ont été élus par acclamation.

### Budget 2021

Par ailleurs, lors d'une séance extraordinaire du Conseil fin janvier, ce dernier a adopté un budget 2021 équilibré. Les revenus totalisent 2 188 799 \$ et les dépenses 2 361 131 \$. La Municipalité prévoit investir au total 1 642 955 \$. Le déficit engendré de 1 815 287 \$ est annulé par les autres revenus (subventions, surplus et emprunt) qui totalisent le même montant.

Le taux de taxation demeure inchangé à 1,1296 \$/100 \$ de même que le compte de taxes des citoyens. Pour une résidence du secteur urbain évaluée à 200 000 \$, le compte de taxes s'élèvera à 2 787,20 \$, une baisse de 35,80 \$ par rapport à 2020.

## Citoyens, à vos plumes!

Le centenaire de Palmarolle, c'est bientôt; 2026 est à nos portes. Des idées commencent à pointer.

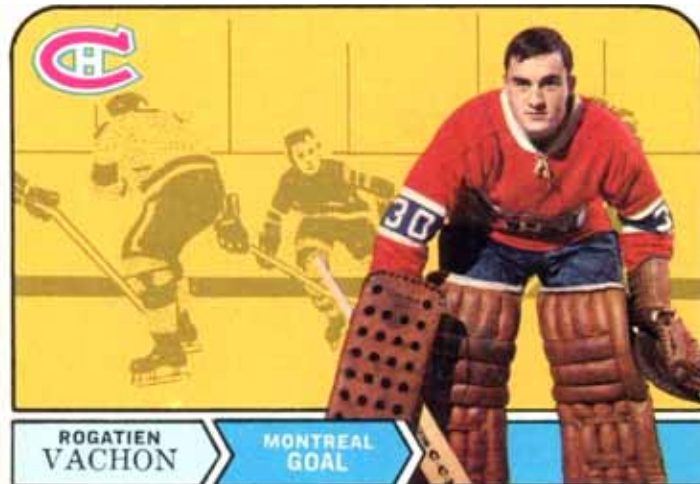
En voici une : Louisa Nicol lance un appel à tous ceux et celles qui auraient une histoire, une anecdote, un événement à raconter sur l'histoire ancienne ou contemporaine de Palmarolle, de prendre la plume sans gêne et de faire parvenir les textes au Journal qui en publiera un à chaque mois. Et vous pouvez joindre des photos si possible.

Les textes publiés pourraient ensuite constituer un livre souvenir pour le 100<sup>e</sup> de notre village. Nous nous chargerons de faire les corrections d'usage des textes tout en nous réservant le droit de ne publier que les textes qui seront conformes à notre politique éditoriale.

Voici l'adresse courriel pour faire parvenir les textes:

[administration@journallepont.ca](mailto:administration@journallepont.ca)





## L'Abitibi, pépinière de hockeyeurs pendant des décennies

Jean-Pierre Robichaud

Il est notoire que l'Abitibi a fourni à la Ligue nationale de hockey un contingent fort important de joueurs pendant plusieurs décennies. En effet, de 1950 jusqu'au début des années '90, plusieurs hockeyeurs étant nés et ayant vécu chez nous ont fait une carrière remarquable dans la LNH.

Les deux plus illustres sont sans conteste Dave Keon qui a joué presque toute sa carrière avec les Maple Leafs de Toronto avec qui il remporta quatre fois la Coupe Stanley, et Serge Savard qui en a gagné six avec les Canadiens de Montréal.

Qu'ont en commun Dave Keon, Elmer « Moose » Vasko et Tim Horton (eh oui, le fondateur du « Tim »)? Ils ont tous trois habité Duparquet en Abitibi-Ouest.

« Moi, j'ai grandi à Témiscaming, tout près de la frontière ontarienne. Mon équipe, quand j'étais jeune, c'était Toronto. Mon joueur favori, c'était Keon. Quand il a remporté la Coupe Stanley en 1967, j'étais impressionné par sa façon de contrôler la rondelle, tant du coup droit que du revers. Il était aussi efficace et dangereux, d'un côté comme de l'autre », raconte un attaquant qui a fini par occuper le bureau du DG des Canadiens au Centre Bell, André Savard.

Toutefois, quand on épluche la longue liste de hockeyeurs issus de la région, on ne peut que constater pourquoi naguère l'Abitibi était considérée comme une pépinière d'excellents joueurs pour la Ligue nationale.

« La population n'était peut-être pas très élevée dans ma jeunesse, mais il ne manquait certainement pas de glace! Nous avions des patinoires extérieures bien entretenues par les frères du Collège de Rouyn. Nous avions deux arénas aussi. Les familles de quatre ou cinq enfants étaient nombreuses et tous les garçons jouaient au hockey. Ça nous donnait un bassin de joueurs assez important », raconte l'ancien ailier, puis directeur général des Canadiens de Montréal, Réjean Houle.

Pour nous rappeler cette glorieuse période, voici une liste de joueurs, non exhaustive, avec leur lieu et leur date de naissance ainsi que les clubs avec lesquels ils ont évolué.

**Hubert « Pit » Martin**, né en 1943, à Noranda. Il a joué à Détroit, Boston, Chicago et Vancouver.

**Pierre Larouche** est né en 1955, à Taschereau. Il a joué à Pittsburg et Montréal.

**Jacques Laperrière**, né en 1941, à Rouyn. Pendant ses 11 saisons à Montréal, il en a été le meilleur défenseur.

**Dave Keon** est né en 1940, à Noranda, et a habité à Duparquet. Il a fait carrière avec les Maple Leafs de Toronto et remporta à quatre occasions la Coupe Stanley.

**Réjean Houle**, né en 1949, à Rouyn-Noranda. Il a joué pour les Canadiens et les Nordiques.

**Michel Brière** est né en 1949, à Malartic. Voué à une carrière exceptionnelle, il a joué une saison à Pittsburg avant de mourir dans un terrible accident de voiture.

**Trois frères Bordeleau**, nés à Noranda, ont fait carrière dans la Ligue nationale :

**Christian**, né en 1947, a joué pour les Canadiens, les Blues, les Black Hawks et les Jets;

**Jean-Pierre**, né en 1949, a joué pour les Black Hawks;

**Paulin**, né en 1953, a fait carrière à Winnipeg et Québec.

**Serge Savard** est né en 1946, à Montréal, mais a grandi à Landrienne. Il a fait une longue carrière de 17 ans pour les Canadiens de Montréal, remportant six fois la Coupe Stanley entre 1971 et 1979.

[suite...](#)



*suite...* ➔ **Les frères Turgeon** sont nés à Noranda : **Sylvain**, né en 1965, a joué pour Hartford et New Jersey; **Pierre**, né en 1969, a, pour sa part, joué à Buffalo et New York.

**Tim Horton** est né en 1930, à Cochrane, Ontario, mais a grandi à Duparquet. Il a passé la majeure partie de sa longue carrière (26 ans) avec les Maple Leafs.

**Elmer « Moose » Vasko**, né en 1935, à Duparquet. Son surnom de « Moose » lui vient de sa taille. Il faisait six pieds deux pouce et pesait 225 livres. Un monstre sur la glace à l'époque. Il a fait carrière à Chicago.

**Éric Desjardins** est né en 1969, à Rouyn-Noranda. Il fit une carrière de 19 ans avec les Canadiens et les Flyers.

**Stéphane Matteau**, né en 1969, à Rouyn-Noranda. Il a joué pour Calgary, Chicago, New York, St-Louis, San José et Floride.

**Dany Sabourin** est né en 1980, à Val-d'Or. Gardien de but, il mena une carrière de 17 années dans la NHL, à Calgary, Vancouver, Pittsburg, Edmonton et Boston.

**Guillaume Lefebvre**, né en 1981, à Amos. Il a joué de 1998 à 2015 à Philadelphie, Pittsburg et Boston.

**Serge Aubin** est né en 1975, à Val-d'Or. Pendant 13 ans, il a joué à Colorado, Columbus et Atlanta.

Et le dernier et non le moindre, **Rogatien Vachon**, « le plus petit des grands gardiens », est né en 1945, dans le rang 4 de Palmarolle. Sa longue carrière de 16 années, il l'a menée chez les Canadiens, pour la terminer avec les Kings de Los Angeles.

Certes, nous pourrions en nommer plusieurs autres ayant fait de courtes carrières dans la LNH, et qui sont passé sous le radar. Il n'en demeure pas moins que l'Abitibi a incontestablement et fièrement fourni à la LNH un fort contingent de talents et d'ambassadeurs pendant plusieurs décennies.

# Rétroviseur

Jean-Pierre Robichaud



*Ce sera le titre d'une série de quatre chroniques traitant de certains pans méconnus de l'histoire des débuts de Palmarolle que je compte vous livrer à partir de l'édition d'avril du Journal Le Pont.*

Qui se souvient de l'étrange saga du p'tit rang huit de Palmarolle? Ou de la mystérieuse noyade d'Adjutor St-James, frère de Clodimir? Ou encore des conflits et « embarras » entre Napoléon Caron et le curé Halde?

Inspiré par l'imposante autobiographie du regretté Roger Caron, publiée en 1987, je vais, à compter du mois prochain, vous amener avec moi pour jeter un regard dans le rétroviseur qui nous renverra des bribes de l'histoire débutante de Palmarolle, des années 1920 et 1930, racontée sous l'angle de monsieur Caron.

Roger Caron quitte l'école à 10 ans avec une 3<sup>e</sup> année. « Je sais lire, écrire et compter », s'était-il convaincu, au grand plaisir de son père Napoléon qui, étant analphabète, a moins besoin d'un enfant instruit que de bons bras sur sa terre.

Curieux de tout, Roger suit toutefois plus tard un cours d'agriculture à La Ferme, des cours d'éducation aux adultes et même un cours en animation à l'Université Laval. Faut du cran pour entrer à l'université avec une 3<sup>e</sup> année dans les années '60!

Il fait une longue carrière en agriculture. Puis, à peine retraité, il écrit « ses mémoires », débutant avec son grand-père, Cyprien, à Tourville, dans le bas du fleuve vers la fin 1800, pour ensuite poursuivre avec son père, Napoléon, arrivé à Palmarolle en 1924 dans le p'tit rang 8 avec bébé Roger dans les bras.

Doté d'une impressionnante mémoire des détails, Roger Caron raconte certains côtés de la vie de colon de cette époque qui sont méconnus pour plusieurs d'entre nous.

À l'aube des 100 ans de notre village en 2026, je vais revisiter avec vous, chers lecteurs, cette autobiographie qui relate des faits cocasses et des événements, certains obliés, des débuts de notre village et qui ont marqué la petite société de Palmarolle en ces temps anciens.

## Bail avec une résidence privée pour aînés

Lise Bouillon

[www.tal.gouv.qc.ca/fr/signature-d-un-bail/bail-avec-une-residence-privée-pour-aines](http://www.tal.gouv.qc.ca/fr/signature-d-un-bail/bail-avec-une-residence-privée-pour-aines)



### Qu'est-ce qu'une résidence privée?

Les résidences privées pour aînés sont des lieux d'hébergement pour personnes âgées autonomes ou semi-autonomes. La gamme des services qu'elles offrent peut donc varier selon la clientèle qui y habite.

Ces résidences appartiennent et sont gérées par des intérêts privés. Elles doivent respecter de nombreuses normes et conditions qui sont mises en place par le gouvernement. Lorsqu'elles se conforment à la loi, elles obtiennent un certificat de conformité qui leur permet d'héberger des aînés.

En ce qui concerne le bail, le Tribunal administratif du logement est le tribunal spécialisé à qui les aînés et les propriétaires peuvent s'adresser pour connaître leurs droits et leurs obligations et pour régler leurs désaccords.

### Et le réseau public de la santé et des services sociaux, lui?

Il ne faut pas confondre les résidences privées pour aînés avec les différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux, tels les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), ou avec les ressources qui ont un contrat avec ces établissements, telles les ressources intermédiaires et les ressources de type familial.

En effet, ces lieux d'hébergement doivent respecter des règles bien différentes sur lesquelles le Tribunal administratif du logement n'a pas de contrôle.

### Mettre fin à son bail

Un bail est un contrat qui permet à une personne, le locataire, de louer un endroit pour y habiter. Il peut s'agir d'un bail pour une maison, un appartement ou une chambre. La personne qui loue l'endroit est appelée locateur ou propriétaire.

Comme tout autre contrat, on ne peut pas mettre fin à un bail n'importe comment. Ainsi, une personne âgée qui est locataire doit s'assurer de mettre fin à son bail actuel avant de signer un nouveau bail avec la rési-

dence privée qu'elle a choisie.

La loi prévoit certaines situations précises où une personne âgée peut mettre fin à son bail sans que son locateur puisse s'y opposer :

1. Elle a obtenu un logement dans un immeuble d'habitation à loyer modique (LLM) ou un logement équivalent.
2. Sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec elle est menacée en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même par un tiers.
3. Elle a un handicap qui ne lui permet plus de se loger au même endroit.
4. Elle doit quitter son logement en raison de son état de santé.

### Déménager en raison de son état de santé

Que ce soit pour changer de résidence privée ou y habiter pour une première fois, une personne peut à tout moment mettre fin à son bail actuel si elle déménage dans une résidence privée pour aînés où lui sont offerts les soins infirmiers ou les services d'assistance personnelle que nécessite son état de santé.

Elle peut également le faire si elle déménage dans tout autre lieu d'hébergement, quelle qu'en soit l'appellation, où lui sont offerts de tels soins ou services.

La personne doit envoyer les documents suivants au propriétaire :

- un avis écrit pour l'informer de son départ et de la résiliation de son bail;
- une attestation de l'autorité concernée qui prouve son admission à la résidence;
- un certificat d'une personne autorisée pour confirmer que l'aîné remplit les conditions d'admission. Cette personne doit être un professionnel de la santé et des services sociaux qui travaille dans un CLSC, un CHSLD, un centre hospitalier ou un cabinet privé, tels un médecin, un infirmier, une infirmière ou encore un travailleur social.

### Signer un bail avec une résidence privée

Une fois que la personne âgée a envoyé tous les documents pour mettre fin à son ancien bail, elle doit en signer un nouveau avec la résidence privée qu'elle a choisie. La résidence privée doit alors utiliser le formulaire de bail obligatoire du Tribunal administratif du logement. Il en va de même pour les personnes âgées qui quittent la maison ou le condo dont ils étaient propriétaires.

### Les services offerts

Les services offerts par une résidence privée doivent être énumérés dans l'annexe obligatoire qui accompagne le bail.

Dans l'annexe obligatoire, le propriétaire doit préciser le coût individuel de chacun des services qui se rattachent à la personne même du locataire.

Il peut par exemple s'agir :

- des services de repas;
- des services d'assistance pour les déplacements, l'habillement, l'alimentation et le bain;
- de la distribution et de la prise de médicaments;
- de services de soins infirmiers;
- de tout autre soin ou service d'assistance personnelle défini par la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou ses règlements.

En ce qui concerne les services qui se rattachent à la personne même du locataire, lorsqu'un aîné décède ou envoie un avis écrit au propriétaire pour mettre fin au bail, seuls les services qui se rattachent à la personne même du locataire qui ont été véritablement fournis doivent être payés.

Les soins infirmiers et les services personnels ou d'assistance personnelle peuvent être utilisés de manière temporaire ou permanente en considération des besoins du locataire et à sa demande.

P.S. La suite de cet article paraîtra dans le journal du mois d'avril prochain.





**Définition :** *utilisation par une personne ou un groupe de personnes d'éléments culturels appartenant à une autre culture, généralement minoritaire, d'une manière jugée offensante, abusive et inappropriée.*

Ce délicat sujet de l'appropriation culturelle attise la controverse. Sujet épineux s'il en est! De fait, admettons que, depuis toujours, les humains se sont approprié des éléments des autres cultures, pour des raisons évidentes. Mais la question n'est pas si simple. L'angle d'où nous la considérons, les référents des différentes cultures et la perception que nous en avons seront déterminants.

Les civilisations se sont mutuellement côtoyées et enrichies au contact d'autres cultures que les leurs. Les premiers contacts ont pu être hostiles dans certains cas, avec des invasions, de la domination, de l'esclavage (apanage de nombreux peuples), voire des guerres et des génocides. Mais il y eut aussi de formidables découvertes, des immersions, des échanges de bons procédés et de savoir-faire, des emprunts, des imitations, du commerce par les peuples mercantiles, de nécessaires apprentissages, du métissage, de l'inspiration et le partage de connaissances hautement utiles à l'amélioration de la

condition humaine. Plusieurs formes d'humanisme, en quelque sorte. Nous pouvons penser que la générosité humaine naturelle et un élan inné de solidarité ont généré cette espèce d'osmose, d'influence réciproque et d'interpénétration qui a pu faire en sorte d'accélérer un développement méthodique et technologique des civilisations sans lequel l'évolution aurait probablement été ralentie ou entravée. Elle aurait stagné. Qui nous dit qu'elle n'a pas déjà stagné par peur de l'inconnu, par peur de l'autre?

Nous en étions là à un moment donné de notre évolution. Mais nous avons osé sortir de notre zone de confort, en quelque sorte, pour franchir la distance qui nous séparait de part et d'autre, grâce à cet irrésistible attrait pour l'inconnu, l'étranger, le différent mais ô combien fascinant! Et nous avons gagné au change! Nous avons élargi nos horizons et nos consciences grâce aux bénéfices de l'accueil, de l'accessibilité, de l'ouverture d'esprit, de la curiosité pour le savoir-faire, l'alimentation et les coutumes caractéristiques, les maisons, la façon de concevoir la vie et le monde. Nos sens aiguisés sont allés de perspectives en découvertes. L'ouverture à l'autre nous a donné accès à des sons, couleurs, saveurs, textures et parfums nouveaux. Ces valeurs culturelles et philosophiques ont pu participer à la construction de notre identité sans dilution de nos origines.

Où en sommes-nous aujourd'hui quant à l'appropriation culturelle? Notre réelle intention, lorsque nous empruntons aux autres cultures, est-elle honnête? Voulons-nous les promouvoir, les mettre en lumière, leur rendre hommage? Ou, au contraire, notre intention est-elle carrément de les dénaturer, de les ridiculiser, de les dénigrer ou de les dominer et de les exploiter pour en tirer profit? Sommes-nous toujours soucieux, lorsque nous nous inspirons de la culture de minorités visibles, d'être fidèles, conformes à leurs valeurs? Mais encore, pouvons-nous exprimer notre créativité à travers elles, dans la diversité, sans les trahir? Sommes-nous, pouvons-nous être équitables dans l'exercice de représentativité que le souci de rendre justice devrait animer? Qui, mieux que le représentant d'une culture, peut en traduire toutes les subtilités? Toutes des questions qui méritent réflexion et respect.

Dans ce sens, d'autres enjeux pourraient être considérés bien avant ceux de l'appropriation culturelle, dont ceux de la pauvreté et de l'exploitation érigée en système. Un pays comme le nôtre, une société moderne qui se respecte devrait pouvoir rendre accessible à tous, quelque soit leur race, origine ou statut, une vie décente, sous un vrai toit, avec l'eau courante et l'espoir de meilleurs lendemains.

# On a tous de bonnes questions sur la vaccination



**Au Québec, la vaccination contre la COVID-19 s'est amorcée en décembre 2020. Cette opération massive vise à prévenir les complications graves et les décès liés à la COVID-19 ainsi qu'à freiner la circulation du virus de façon durable. Par la vaccination, on cherche à protéger la population vulnérable et notre système de santé, ainsi qu'à permettre un retour à une vie plus normale.**

## LA VACCINATION EN GÉNÉRAL

### Pourquoi doit-on se faire vacciner?

Les raisons de se faire vacciner sont nombreuses. On le fait entre autres pour se protéger des complications et des risques liés à plusieurs maladies infectieuses, mais aussi pour empêcher la réapparition de ces maladies.

### À quel point la vaccination est-elle efficace?

La vaccination est l'un des plus grands succès de la médecine. Elle est l'une des interventions les plus efficaces dans le domaine de la santé. Cela dit, comme tout autre médicament, aucun vaccin n'est efficace à 100 %. L'efficacité d'un vaccin dépend de plusieurs facteurs, dont :

- l'âge de la personne vaccinée;
- sa condition ou son état de santé (ex. : système immunitaire affaibli).

## L'EFFET DES VACCINS EN UN COUP D'ŒIL



- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la vaccination permet d'**éviter plus de deux millions de décès** dans le monde chaque année.
- Depuis l'introduction des programmes de vaccination au Canada en 1920, la **poliomyélite a disparu** du pays et plusieurs maladies (comme la **diphtérie**, le **tétanos** ou la **rubéole**) sont presque éliminées.
- La **variole** a été **éradiquée** à l'échelle planétaire.
- La principale bactérie responsable de la **méningite bactérienne** chez les enfants (*Hæmophilus influenzae* de type b) est maintenant **beaucoup plus rare**.
- L'**hépatite B** a **pratiquement disparu** chez les plus jeunes, car ils ont été vaccinés en bas âge.



## LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

### Le vaccin est-il sécuritaire?

**Oui.** Les vaccins contre la COVID-19 ont fait l'objet d'études de qualité portant sur un grand nombre de personnes et ont franchi toutes les étapes nécessaires avant d'être approuvés.

Toutes les étapes menant à l'homologation d'un vaccin ont été respectées. Certaines ont été réalisées de façon simultanée, ce qui explique la rapidité du processus. Santé Canada procède toujours à un examen approfondi des vaccins avant de les autoriser, en accordant une attention particulière à l'évaluation de leur sécurité et de leur efficacité.

### Quelles sont les personnes ciblées pour la vaccination contre la COVID-19?

On vise à vacciner contre la COVID-19 l'ensemble de la population. Cependant, le vaccin est disponible en quantité limitée pour le moment. C'est pourquoi certains groupes plus à risque de développer des complications de la maladie sont vaccinés en priorité.

### Peut-on cesser d'appliquer les mesures sanitaires recommandées lorsqu'on a reçu le vaccin?

**Non.** Plusieurs mois seront nécessaires pour protéger une part suffisamment importante de la population. Le début de la vaccination ne signifie pas la fin des mesures sanitaires. La distanciation physique de deux mètres, le port du masque ou du couvre-visage et le lavage fréquent des mains sont des habitudes à conserver jusqu'à nouvel ordre.

### Comment les groupes prioritaires ont-ils été déterminés?

La vaccination est recommandée en priorité aux personnes qui courent un risque plus élevé de complications liées à la COVID-19, notamment les personnes vulnérables et en perte d'autonomie résidant dans les CHSLD, les travailleurs de la santé œuvrant auprès de cette clientèle, les personnes vivant en résidence privée pour aînés et les personnes âgées de 70 ans et plus. À mesure que les vaccins seront disponibles au Canada, la vaccination sera élargie à de plus en plus de personnes.

### Ordre de priorité des groupes à vacciner

- 1 Les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF).
- 2 Les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec des usagers.
- 3 Les personnes autonomes ou en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée pour aînés (RPA) ou dans certains milieux fermés hébergeant des personnes âgées.
- 4 Les communautés isolées et éloignées.
- 5 Les personnes âgées de 80 ans ou plus.
- 6 Les personnes âgées de 70 à 79 ans.
- 7 Les personnes âgées de 60 à 69 ans.
- 8 Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complications de la COVID-19.
- 9 Les adultes de moins de 60 ans sans maladie chronique ni problème de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers.
- 10 Le reste de la population de 16 ans et plus.

### Est-ce que je peux développer la maladie même si j'ai reçu le vaccin?

Les vaccins ne peuvent pas causer la COVID-19, car ils ne contiennent pas le virus SRAS-CoV-2 responsable de la maladie. Par contre, une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant sa vaccination ou dans les 14 jours suivant sa vaccination pourrait quand même faire la COVID-19.

### La vaccination contre la COVID-19 est-elle obligatoire?

**Non.** Aucun vaccin n'est obligatoire au Québec. Il est toutefois fortement recommandé de vous faire vacciner contre la COVID-19.

### Est-ce que le vaccin est gratuit?

Le vaccin contre la COVID-19 est **gratuit**. Il est distribué uniquement par le Programme québécois d'immunisation. Il n'est pas possible de se procurer des doses sur le marché privé.

### Si j'ai déjà eu la COVID-19, dois-je me faire vacciner?

**Oui.** Le vaccin est indiqué pour les personnes ayant eu un diagnostic de COVID-19 afin d'assurer une protection à long terme. Toutefois, compte tenu du nombre limité de doses de vaccin, les personnes ayant eu la COVID-19 pourraient attendre 90 jours après la maladie pour être vaccinées.

[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

☎ 1 877 644-4545

Québec





## Prochaine séance du conseil 31 mars 2021

La séance a lieu à 19 h, au 124 rue principale, Palmarolle

*Les séances ont lieu à 19 h, à la grande salle du centre communautaire, au 124 rue Principale, Palmarolle.*

*Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau de la secrétaire-trésorière au plus tard le lundi précédent soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne pourront être traitées que seulement à la séance du mois suivant.*

*En tant que citoyens, vous êtes les bienvenus à chaque séance publique du conseil municipal. C'est la façon la plus efficace de vous informer de ce qui se passe dans votre municipalité.*



## CHANGEMENT D'HEURE

N'oubliez pas d'ajuster vos horloges!

C'est dans la nuit de samedi à dimanche, du 13 au 14 mars, que l'on doit avancer nos horloges d'une heure.

C'est aussi le temps de changer les piles de votre avertisseur de fumée.

## NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Vous êtes un nouveau propriétaire à Palmarolle depuis peu? Vous n'avez pas encore reçu votre compte de taxes qui a été envoyé à la mi-février? Contacter Kathleen Asselin au 819 787-2303, poste 223.

Lorsque vous achetez une nouvelle propriété, il peut y avoir un délai de 3 à 4 mois après la signature du contrat chez le notaire avant que la Municipalité ne reçoive les nouvelles informations. Il est donc possible que le compte de taxes de votre propriété, que nous avons envoyé en février, ait été expédié à l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues par la Municipalité, car les taxes municipales se rattachent à l'immeuble et non au propriétaire. Il est de votre responsabilité de vous informer de l'état de vos taxes. Veuillez noter que la Municipalité n'émet pas de nouveau compte de taxes au courant de l'année, lorsqu'il y a un changement de propriétaire.

Veuillez donc contacter la municipalité si vous n'avez pas encore reçu votre compte de taxes 2021.

## RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

En vertu de la réglementation de Palmarolle, il est interdit, sur le territoire de la municipalité, de garder un chien et/ou chat sans avoir préalablement obtenu une licence (médaille) pour celui-ci. Elle doit en tout temps être attachée au cou de votre animal.

Vous avez du 1<sup>er</sup> au 31 mars pour vous procurer les licences de vos animaux. Notez qu'il y aura des frais de retard de 10 \$ par animal qui s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Pour la première licence de votre animal, une preuve de stérilisation sera demandée.

Le port de la médaille permet notamment de retrouver le gardien d'un animal perdu et d'enregistrer la population canine et féline sur le territoire, facilitant ainsi la gestion animalière.

Prix des licences

Chien stérilisé :	15 \$	Chat stérilisé :	10 \$
Chien non stérilisé :	30 \$	Chat non stérilisé :	30 \$



29, 9<sup>e</sup> Avenue ouest La Sarre, 819 301-7555

Tous les profits des licences vont à la SPCA Abitibi-Ouest.

En cas de non-respect de ce règlement, les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller de 50 \$ à 250 \$ par animal.

## L'eutrophisation



**L'eutrophisation** est le processus par lequel **un lac se transforme progressivement en marais, en tourbière puis se redéveloppe en forêt**. C'est un phénomène naturel qui se déroule sur une très longue période de temps, généralement sur des dizaines de milliers d'années. Toutefois, les **activités humaines** accélèrent le processus d'eutrophisation, entre autres par un rejet excessif de phosphore et d'azote dans l'environnement. Autrement dit, les eaux de surface lac se transforment en nappe phréatique à vitesse accélérée.



### Comment l'eutrophisation se développe-t-elle ?

Par l'accumulation de nutriments dans l'eau, les végétaux vont croître plus rapidement. Ils vont créer une couche verte sur le dessus de l'eau qui va empêcher la lumière du soleil de pénétrer, ce qui va causer la mort des végétaux en profondeur. En se décomposant, la quantité d'oxygène contenue dans l'eau diminue et entraîne la mort des poissons. C'est par l'accumulation de ces « déchets » au fond que le lac se dégrade petit à petit.

### Comment limiter notre apport en phosphore ?

- Aménager une **bande riveraine** sur notre terrain
- Restreindre l'utilisation d'**engrais** et choisir des fertilisants à libération lente et sans phosphate
- Ne pas fertiliser dans la bande riveraine
- Veiller à la conformité et au bon entretien de l'**installation septique**
- Utiliser des **produits ménagers** biodégradables et sans phosphate
- Contrôler le **ruissellement** en aménageant le terrain de façon naturelle

### Saviez-vous que...

*Les algues bleu-vert peuvent être un signe d'eutrophisation et peuvent développer des toxines dangereuses pour l'homme ? Si vous en apercevez, faites-nous en part !*



Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :  
Tél. : 819-824-4049

Courriel : [informations@obvaj.org](mailto:informations@obvaj.org)

Site internet : [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org)

Facebook:

<https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>



La persévérance, c'est la ténacité de persévérer dans ses efforts de réussite. La persévérance, c'est ce qui rend l'impossible possible, le possible probable et le probable réalisable. La persévérance vient à bout de tous les obstacles. Réussir contrairement à la croyance populaire n'est pas un chemin à sens unique ou une ligne droite; c'est un sentier tortueux avec des montées et des descentes qu'il faut emprunter avec précaution; nous pourrions facilement tomber ou perdre notre chemin, mais si nous continuons à avancer, alors nous finirons par atteindre notre destination.

Nous sommes-nous déjà demandé comment les célébrités que nous admirons ont gravi les marches du succès? Qu'est-ce que ces personnes ont qui les différencie du reste? Comment arrivent-elles à rester positives lorsque les échecs surviennent? Elles doivent sûrement avoir un secret; un secret qui les aide tout au long de leur vie. Et la science a prouvé que ce n'est pas l'intelligence, la créativité ou la stratégie, mais LA PERSÉVÉRANCE, c'est même le facteur le plus important du succès.

LA PERSÉVÉRANCE n'est pas un trait de caractère, ça veut dire que tous on peut l'apprendre. À mesure qu'un enfant grandit grâce à l'aide de ses parents, il apprend petit à petit à persévérer.

Qu'en dit la bible? Voici quelques références si ça vous tente : « 4. La foi persévérante. Hébreux 10, 23 » « Ne perdez donc pas votre assurance, elle a une grande et juste récompense, Hébreux 10, 35-36 » « Je peux tout grâce à celui qui me fortifie. Philippiens 4, 13 » « En toute occasion, il pardonne, il fait confiance, il espère, il persévère 1 Corinthiens 13, 7 » » Faisons-le bien sans nous laisser gagner par le découragement. Galates 6,9 ».

Voici **six ÉTAPES** qui nous aideront à garder le cap et développer notre persévérance.

1. Savoir ce que nous voulons, préciser que ce soit réaliste et atteignable;
2. Débarrassons-nous de nos doutes en améliorant notre estime de soi, croyant en nos possibilités et ne pas se comparer aux autres;
3. Apprenons à lâcher prise, arrêtons d'avoir peur, détachons-nous des détails, des inquié-

- tudes et respirer;
4. Affrontons les obstacles, les voir comme ils sont et trouver un moyen meilleur de les contourner; c'est là qu'entre en ligne de compte la persévérance, pour garder le contrôle;
5. Écoutons notre conscience pour éclairer notre objectif, « Persévérer n'est pas se forcer à faire ce qu'on n'aime pas »;
6. Apprenons de nos erreurs; mille fois sur le métier reprendre son ouvrage, surtout ne pas se blâmer, mais trouver une nouvelle stratégie pour faire mieux...

**FRUITS :**

Nous savourerons les fruits de la persévérance : la patience, l'assurance, la fermeté, l'espérance, le courage, l'endurance pour supporter les épreuves et la victoire.

En ces temps difficiles avec l'annulation de presque tout, nous gagnerons l'essentiel qu'on a oublié.

***LA PERSÉVÉRANCE est plus forte que le talent. AVEC LA PERSÉVÉRANCE ... J'AVANCE ... SUR LE CHEMIN DE LA VIE!***

**Restaurant Au Ptit Bonheur**



*Services offerts*

- Menu du jour*
- Repas pour emporter*
- Brunch du dimanche*
- Salle privée*
- Terrasse*

**(819) 787-3777**  
175 Principale, Palmarolle

*Propriétaires: France et Valérie Bardelau, Guy Bélanger*



**Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau**  
PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5<sup>e</sup> Avenue Est  
La Sarre (Québec) J9Z 1K9  
Tél.: (819) 333-1160  
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à 





**Cercle de fermières Palmarolle n° 31**

### Mars : Fièvre de notre patrimoine culinaire

Fièvre de connaître l'importance de bien manger tout en protégeant l'environnement

#### Rencontre du 10 mars 2021 annulée

Selon les directives gouvernementales, tous les rassemblements (intérieurs et extérieurs) sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Il est toutefois possible de se consoler en réalisant les articles demandés dans le *Plan de travail*.

Ainsi, lorsque le temps sera venu, nous pourrons admirer le travail de nos artisanes.

*Salle de tissage* : Accès interdit puisque les rassemblements intérieurs et extérieurs sont défendus. Lorsque l'accès sera permis, madame Lisette Guertin communiquera avec la membre autorisée à s'y rendre pour tisser (une seule personne à la fois).

8 mars : Journée internationale des femmes

20 mars : Journée internationale du bonheur

## Info arts textiles

Février 2021

### Message à transmettre à toutes les membres sans exception

La pandémie nous force à prendre des décisions difficiles.

Compte tenu de la situation actuelle, il faut se rendre à l'évidence qu'en juillet 2021, le Congrès provincial, tel que nous connaissons les Congrès CFQ, n'aura pas lieu.

En conséquence, pas de Congrès, pas d'EXPOSITION et pas de Concours d'artisanat textile.

Ce qui signifie que les responsables régionales et les responsables de Cercle n'ont pas de pièces à ramasser.

Les artisanes qui ont confectionné des pièces des deux Concours d'artisanat textile, soit 2019-2020 et 2020-2021 **doivent les garder** et non les envoyer à la responsable régionale.

Il faut cependant se rappeler qu'au moment de présenter une pièce au Concours d'artisanat textile, l'artisane doit toujours être membre en règle des CFQ.

Autres effets de la pandémie :

- ✓ En juillet 2021, il n'y aura pas de nouveau cahier Concours;
- ✓ Le Concours d'artisanat textile 2020-2021 sera reconduit;
- ✓ La seule nouveauté prévue concerne une technique à l'étude.

*Fièvre d'être Fermière et toujours debout dans la tourmente!*

Marielle Péloquin, responsable provinciale  
Comité Arts textiles



## Grenier aux souvenirs



## Lampe Aladin?

Tous ceux qui voient cette lampe l'appellent Aladin, mais ce n'est pas cela. Cette lampe est une Rayo fabriquée en 1905 par Bradley & Hubbard Manufacturing Company de Meriden, Connecticut.

Le premier brevet pour la Rayo date de novembre 1894. Sa particularité est qu'elle a une mèche ronde en forme de tuyau, une longue cheminée et une prise d'air par le pied, lui donnant ainsi un éclairage de 40 watts, ce qui était de loin supérieur à une lampe avec une mèche plate.

Cette lampe fut construite sous contrat avec la compagnie Standard Oil, raffinerie de pétrole produisant, entre autres du kérosène. La publicité annonçait : Vous obtenez une lampe gratuite à l'achat de 15 gallons de kérosène. Le seul but de cette compagnie était de vendre plus de kérosène.

Quant à la lampe Aladin, elle a été fabriquée de 1908 à 1963 par Victor Johnson sous le nom de Mantle Lamp Company of America Inc. de Chicago. En fait, c'est une copie de la Rayo, mais grandement améliorée intérieurement, puisqu'elle donnait 60 watts de luminosité et consommait la moitié moins de kérosène avec une mèche tuyau plus courte. De plus, un manteau genre abat jour lui a été ajouté d'où sa plus grande popularité. (Voir la 2<sup>e</sup> photo).

Avec acharnement, j'ai fait des recherches pour bien identifier ma lampe, car sur la cheminée il est gravé Aladin, mais la base ressemblait trop à une Rayo. Donc j'ai enlevé les pièces mobiles et, sous le brûleur, j'ai trouvé l'inscription Rayo Pat 20 nov. 1894, Mfg 28 Feb 1905. Finalement c'est une Rayo avec une cheminée d'Aladin.

Dans le texte, j'ai mentionné le nom Chicago. D'où vient-il? Ce nom vient de l'algonquin et se traduit par puant ou mouffette.

Sébastien Lemire - Député d'Abitibi-Témiscamingue

**En toutes circonstances,  
je suis là pour vous!**

Contactez-nous pour connaître  
les mesures de soutien  
qui sont offertes pour vous.

- Travailleurs
- Travailleurs autonomes
- Entreprises
- Organismes

 [www.lemire.info](http://www.lemire.info)  
1 800 567-6433

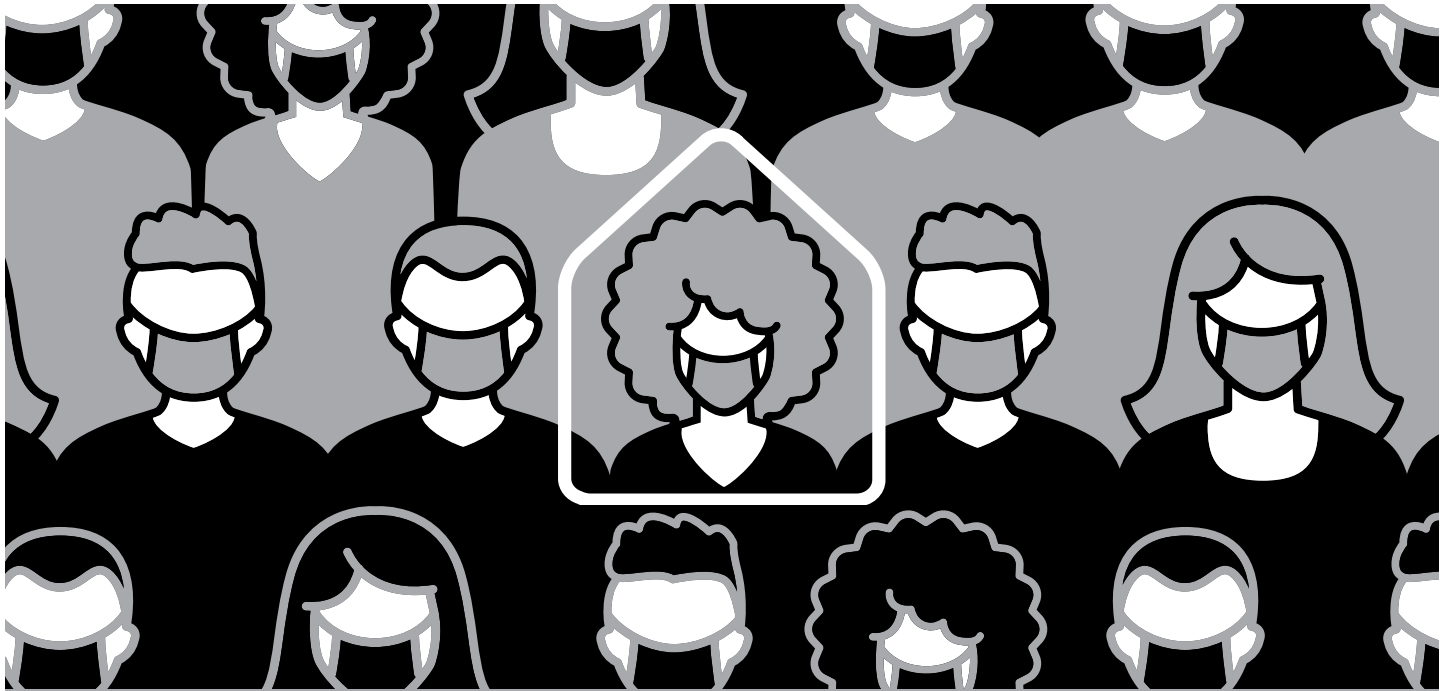


**David-Alexandre Desrosiers**

Agent de liaison à la CROC-AT

**819-797-3822**  
**1-866-797-3822**

[croat@tlb.sympatico.ca](mailto:croat@tlb.sympatico.ca)



# S'isoler, c'est sérieux.

**Pour lutter contre la propagation de la COVID-19,  
on doit rester à la maison quand :**

- on a des symptômes
- on a passé un test
- le résultat est positif
- on revient de voyage
- on a été en contact avec  
un cas confirmé

**Québec.ca/isolement**

**☎ 1 877 644-4545**

**Votre**   
**gouvernement**

**Québec** 





Félix Goulet

## La pêche à la dandinette, comment le faire!

Depuis toujours, je vous parle de la pêche avec une petite canne à dandiner. Cette technique est tellement efficace que, certaines journées, vous n'aurez même pas besoin de vos brimballes pour faire votre pêche. Plusieurs leurres sont disponibles sur le marché afin de capturer de beaux dorés. Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter quelques façons de manipuler votre ensemble canne et moulinet afin d'en prendre le plein potentiel.

Premièrement, si vous voulez être totalement efficace, je vous conseille l'utilisation d'un sonar. Ce dernier vous permettra de toujours savoir ce qui se passe sous vos pieds. Règle générale, on pêche le doré un peu au-dessus du fond. Mais saviez-vous que régulièrement les dorés passent en suspension dans la colonne d'eau? À ce moment, relevez votre dandinette au niveau du signal de poisson pour tenter de le faire réagir.

Mais voici que le poisson ne veut pas mordre, que dois-je faire? Il existe différents mouvements qui habituellement feront réagir les poissons. Celui que j'utilise souvent est de monter mon leurre doucement dans le but de faire croire au poisson qu'il échappera son repas. Si la réaction est positive, laissez-le se rapprocher du leurre tout en vous concentrant à détecter la touche.

Une autre mimique est de faire sautiller légèrement votre leurre sur place, un peu comme un mené blessé et sans défense. L'avantage d'un tel scénario est de donner une action subtile à un poisson souvent léthargique. En effet, l'hiver les dorés sont beaucoup moins actifs, vous devez donc ralentir les mouvements. En employant une stratégie plus lente, les résultats sont souvent meilleurs.

Je pousserais même cette idée en vous conseillant d'effectuer des mouvements de bas en haut de 20 à 24 pouces pour attirer l'attention des poissons. Mais une fois un intéressé apparu sur votre sonar, cessez tout mouvement. L'absence de mouvement fera souvent réagir le poisson et vous sentirez la morsure plus facilement. Vous pouvez aussi faire cogner votre leurre sur le fond. Ce mouvement fera relever les sédiments déposés sur le fond ce qui attirera sans aucun doute un intéressé.

Comme la pêche n'est pas une science exacte, la recette miracle n'existe pas. Mais l'expérimentation à chaque sortie vous fera comprendre le comportement des dorés. Une fois la capture d'un poisson faite, répéter le mouvement payant et habituellement d'autres captures suivront.

Bonne pêche!

## Pourquoi l'eau des lacs est-elle brune en Abitibi-Témiscamingue?

Organisme de Bassin Versant  
Abitibi-Jamésie

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter l'OBVAJ :  
Tél. : 819-824-4049  
Courriel : [informations@obvaj.org](mailto:informations@obvaj.org)  
Site internet : [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org)  
Facebook: <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

Avez-vous déjà remarqué que la couleur de l'eau de certaines rivières en Abitibi-Témiscamingue est brune? Avez-vous l'impression que l'eau est sale à cause de sa couleur brune? Savez-vous ce qui rend vraiment l'eau d'une telle couleur? Deux facteurs pourraient être à l'origine de la couleur brune des eaux en Abitibi-Témiscamingue : naturel ou anthropique.



Crédit photo OBVAJ 2019 © Saint-Marc-de-Figuery



Crédit photo OBVAJ 2020 © Rapide -Danseur

### Le facteur naturel

Retournons à la dernière glaciation, celle du Wisconsin. C'est cette période glaciaire qui a modifié en surface le Bouclier canadien que l'on connaît aujourd'hui. Il y a 10 000 ans, la région était recouverte par une épaisse couche de glace entre 3 et 4 km, selon les endroits. Ce glacier a été nommé l'Inlandsis Laurentidien. Il s'est mis à fondre pour former d'immenses lacs sur le territoire de la région, tels que le lac Barlow et le lac Ojibway.

Des fleuves à l'intérieur de ce glacier se sont formés et selon certains phénomènes hydrogéologiques, les particules les plus grosses (sable, cailloux, blocs) ont formé les eskers et les particules les plus fines (argiles, limons) se sont déposées au fond des lacs pour créer aujourd'hui le sol des plaines témiscabitiennes (Roy, 2020 ; Cloutier et al., 2016).

En plus d'argile, de limon et du sable, le sol de ces plaines se compose aussi de la matière organique, de l'eau et de l'air (Alloprof, s.d.). La matière organique génère de l'acide humique à la suite de la décomposition des végétaux (Actu-Environnement, 2003). Ce sont ces acides humiques qui donnent une couleur marron à l'eau en région.

Ils se retrouvent principalement dans les tourbières et les sols forestiers sur le territoire. Selon la composition du sol, la proportion d'ions métalliques comme le fer et le manganèse dans l'eau constitue également un autre élément qui influence la couleur de l'eau. (Painchaud, 1997).

### Le facteur anthropique

La présence de polluants ou de sédiments dans l'eau affecte la couleur de l'eau. Les activités anthropiques telles que les activités industrielles, agricoles et de villégiatures, ainsi que les rejets des eaux usées non traitées, entre autres, pourraient aussi être la source de la couleur brunâtre de l'eau.

L'érosion des berges est considérée comme un facteur important de transport de sédiments et de polluants dans les plans et cours d'eau. Un apport excessif en éléments nutritifs et de matières en suspension dans l'eau pourrait affecter sa transparence et par conséquent, sa couleur. Plus une eau est chargée en biomasse phytoplanctonique (algues, plantes aquatiques...) et en particules sédimentaires, moins elle est transparente. (Gestion des ressources hydriques Manitoba ; Santé Manitoba, 2011 ; Painchaud, 1997).

#### Références:

- Alloprof. (s.d.). La composition d'un sol. Repéré à Les types de sols | Alloprof. Actu-Environnement. (2003). Acide humique. Repéré à Acide humique - Définition ([actu-environnement.com](http://actu-environnement.com))
- Cloutier, V. et al. (2016). Atlas hydrogéologique de l'Abitibi-Témiscamingue, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Gestion des ressources hydriques. Manitoba et Santé Manitoba. (2011). La turbidité dans les sources d'approvisionnement en eau au Manitoba. Repéré à [factsheet\\_turbidity\\_fr.pdf](http://factsheet_turbidity_fr.pdf) ([gov.mb.ca](http://gov.mb.ca))
- Painchaud, J. (1997). La qualité de l'eau des rivières du Québec : état et tendances. Repéré à La qualité de l'eau et des rivières du Québec: état et tendances ([gouv.qc.ca](http://gouv.qc.ca))
- Roy, R. (2020). Le secret est dans le sol, formation en science de la nature : incursion dans l'univers forestier. Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue. Conférence web.

VOTRE CAISSE  
VOUS INFORME



Profitez des **avantages d'être membre** d'une coopérative de services financiers c'est avoir accès à des rabais, remises en argent, bonifications de taux et exclusivités liés aux produits et services financiers Desjardins.

Également, nos services d'assistance téléphonique **gratuits** sont offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par une équipe d'experts pour obtenir de l'aide en matière de vol d'identité, de voyages et de succession.

À la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, être membre sera toujours ... un avantage !

#### ACCOMPAGNEMENT MEMBRE

Nous avons à cœur l'intérêt de nos membres et de nos clients. C'est pourquoi la Protection Desjardins a été mise en place. Elle offre des mesures de protection pour TOUS les membres et clients.

Votre protection. Notre priorité. Visitez **desjardins.com** pour en savoir plus!

### Assemblée générale annuelle virtuelle de votre Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest



Lundi le 5 avril 2021, 19 h

Comment participer ?

Surveillez le site Internet : [www.desjardins.com/caisseabitibi-ouest](http://www.desjardins.com/caisseabitibi-ouest) ainsi que la page Facebook de notre caisse pour y trouver toutes les informations à ce sujet.

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS  
À SES AVANTAGES !  
[desjardins.com/avantages](http://desjardins.com/avantages)

